



# COMMUNE DE JURIENS

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 04 AVRIL 2019

À 20 HEURES 30

SALLE COMMUNALE DE JURIENS

La séance du Conseil est précédée par la présentation de la Petite Epicerie de Bavois, par les 3 concepteurs du projet, destinée à l'ensemble de la population de Juriens.

Vice-Présidence : M. Steve **CHRISTEN**, en remplacement de Mme Michèle **CHAROTTON** absente pour maladie.

M. le vice-Président ouvre la séance et salue l'assemblée. Il informe de la présence de M. **REYMOND**, journaliste à l'Omnibus, et donne connaissance de l'ordre du jour qui se compose comme suit :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 décembre 2018
3. Assermentations/démissions
4. Communications de la Municipalité
5. **Préavis 2016-2021-24** : nouveau règlement communal sur la protection des arbres
  - a) Rapport de la Commission permanente
  - b) Décision du Conseil
6. **Préavis 2016-2021-25** : Demande d'engager CH 40'000.00 pour des travaux de réaménagement de l'éclairage public
  - a) Rapport de la Commission de gestion-finances
  - b) Décision du Conseil
7. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est adopté.

## **1. Appel**

La secrétaire procède à l'appel des conseillers. 41 membres sont présents.

Se sont excusés : Mesdames et Messieurs :

<b>CHAROTTON</b> Michèle <b>CHEZEAUX</b> Anne-Lise <b>CHEZEAUX</b> Marinette <b>CURTET</b> Kathe <b>DAUPHIN</b> Gilbert	<b>GOLAY</b> Axel <b>GRANDJEAN</b> Anne-Claude <b>GRANDJEAN</b> Irène <b>GRANDJEAN</b> Serge <b>LOEFFEL</b> Marcel	<b>RIEDO</b> Marcel <b>RITTENER</b> Sylvain <b>RUMMEL</b> Coralie <b>STRUB YOUNG</b> Manuela
---	--	---

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 décembre 2018**

Le procès-verbal de la séance du 06 décembre 2018 est adopté à la majorité avec 0 avis contraire et 0 sans opinion.

## **3. Assermentations-Démissions**

Néant



# COMMUNE DE JURIENS

## 4. Communications de la Municipalité

Mme le Syndic salue l'assemblée et donne quelques renseignements sur l'avancement des dossiers en cours, concernant le poids public, ainsi que la Source du Château, pour laquelle quelques pistes sont en cours avec les communes de La Praz, Croy et Romainmôtier. De plus amples renseignements seront donnés lors des prochaines séances du Conseil.

M. Gérald **DEGENEVE** prend la parole et informe que les travaux prévus à la Rue du Merelez ont été mis à l'enquête et s'effectueront dès la rentrée d'août prochain..

## 5. Nouveau règlement communal sur la protection des arbres (préavis 2016-2021-24)

M. Frédéric **JAQUIER**, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission permanente.

M. le Vice-Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote du préavis après avoir donné lecture des conclusions suivantes :

La Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :  
Le Conseil général de Juriens :

- vu le préavis municipal No 2016-2021 – 24 du 05 mars 2019
- ouï le rapport de la commission permanente
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### **D E C I D E**

- d'accepter le règlement communal sur la protection des arbres.

Le Conseil général **accepte à l'unanimité** le préavis **2016-2021-24** tel que présenté avec 34 avis favorables, 1 avis contraire et 5 sans opinion

## 6. Demande d'engager CHF 40'000.00 pour des travaux de réaménagement de l'éclairage public (préavis 2016-2021-25)

M. Jean-Michel **GRANDJEAN**, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission de Gestion-Finances.

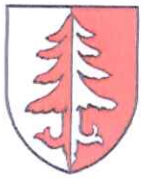
M. le Vice-Président ouvre la discussion.

M. Michel **BAUD** demande la parole et donne lecture d'un compte-rendu de ses différentes constatations quant à l'éclairage actuel de notre commune. Il estime en effet que celui-ci n'est pas adapté à l'environnement en raison d'une clarté trop violente et trop dense. D'autre part, celui-ci n'est pas réglable durant les heures nocturnes, et dépense trop d'énergie électrique.

M. **BAUD** fait part des avantages du LED, à savoir sa longévité, sa solidité, son réglage et son extinction aisée.

Il informe également que la ville d'Yverdon-les-Bains possède un système d'éclairage LED à détecteurs qui s'allument au passage de personnes et qui s'éteignent après. Ces lampadaires sont réglés à 60%, ce qui permet un éclairage suffisant.

Il donne également connaissance de résultats de tests effectués dans des villes de France et



# COMMUNE DE JURIENS

du Québec lesquelles ont testé l'extinction totale de l'éclairage public entre minuit et 5 heures du matin. Il en résulte de meilleures nuits, une baisse des coûts et une sensible baisse de la criminalité et des incivilités.

En conclusion, M. **BAUD** prie la Municipalité de tout mettre en œuvre pour diminuer les nuisances de l'éclairage public et obtenir des économies sur la consommation électrique.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote du préavis après avoir donné lecture des conclusions suivantes :

rappel des conclusions du préavis :

La Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :  
Le Conseil général de Juriens :

- vu le préavis municipal No 2016-2021 – 25 du 19 mars 2019
- ouï le rapport de la commission de gestion-finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

## DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de réaménagement de l'éclairage public
- d'octroyer un crédit de CHF 40'000.00
- d'autoriser le financement de cet investissement par la trésorerie courante
- d'amortir le montant des travaux sur 30 ans, conformément aux dispositions du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes.

Le Conseil général **accepte à l'unanimité** le préavis **2016-2021-25** tel que présenté avec 28 avis favorables, 3 avis contraire et 3 sans opinion.

## 7. Divers et propositions individuelles

M. Michel **CHARDONNENS** demande s'il serait possible d'installer un éclairage au Chemin du Rette, en face de la maison de Mme Raymonde **CURTET**. Mme le Syndic indique que cette proposition a déjà été évoquée et que la Municipalité a effectivement constaté que cet endroit était sombre. La pose d'un lampadaire est estimée à environ Fr. 4'000.00. Mme le Syndic propose d'englober cet objet dans le préavis adopté ce jour. L'assemblée en prend acte.

En guise de conclusion, Mme le Syndic remercie M. Steve **CHRISTEN** pour avoir remplacé Mme la Présidente au pied levé.

L'assemblée est levée à 21 heures 25.

Le Vice-Président :

Steve **CHRISTEN**



La Secrétaire :

Sabine **HAUTIER**